



1^{er} BUDGET LOT-ET-GARONNE
participatif

Concrétisez vos idées pour votre Département

**UNE IDÉE ?
UN PROJET POUR VOTRE
DÉPARTEMENT ?**

Passsez à l'action !

DÉPOSEZ VOS IDÉES SUR
initiativecitoyenne47.fr

ou en format papier grâce à la fiche que vous trouverez
en mairie ou dans les collèges

JUSQU'AU 31 JANVIER 2020

Le Budget participatif citoyen permet aux Lot-et-Garonnais de déposer des projets en lien avec les compétences du Département et de choisir, par le vote, ceux qu'ils souhaitent voir se concrétiser.



LE BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN



QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?*

Tout citoyen âgé d'au moins 11 ans et résidant en Lot-et-Garonne. Le dépôt d'idée peut se faire de manière individuelle ou collective : association, collectif, entre voisins, entre élèves...

Toutefois, la réalisation du projet devra être assurée par une association.

Les projets seront classés selon les catégories :

- par canton
- avec un label « projet jeune » pour ceux déposés par les 11 – 20 ans
- avec un label « projet Lot-et-Garonne » pour les projets de portée départementale.

POUR FINANCER QUOI ?

Le financement par le Budget participatif citoyen n'est possible que pour des projets d'investissement, d'intérêt collectif, en lien avec les compétences du Département, portés par une association et réalisable dans les 12 mois suivant le vote de la subvention.

YA-T-IL UN MONTANT MAXIMUM ?

- pour les projets « jeunes » déposés par les Lot-et-Garonnais âgés de 11 à 20 ans : 25 000 euros maximum, financés à 100 % par le Budget participatif citoyen
- pour les autres projets : 50 000 euros maximum, financés à 100 % par le Budget participatif citoyen



QUI CHOISIT LES PROJETS LAURÉATS ?*

Les projets qui rempliront les critères d'éligibilité seront soumis au vote en avril 2020. Chaque Lot-et-Garonnais votera pour les 3 projets qu'il juge les plus utiles pour le territoire.

Les projets « Jeunes »

- classement selon les voix obtenues
- sélection des projets jusqu'à épuisement de l'enveloppe (100 000 euros)

Les autres projets

- classement par canton selon les voix obtenues et sélection du 1^{er} projet de chaque canton
- classement des projets labellisés « Lot-et-Garonne » selon les voix obtenues et sélection du projet arrivé en première position.
- Enfin, parmi les projets restants, classement et sélection jusqu'à épuisement du budget.



1 MILLION D'EUROS
DONT 100 000 EUROS RÉSERVÉS
AUX PROJETS « JEUNES »

↓
RÉALISATION
D'UN PROJET MINIMUM
PAR CANTON ET DANS LES
CATÉGORIES JEUNE
ET « LOT-ET-GARONNE »

↓
UN VOTE DES LOT-ET-GARONNAIS
POUR CHOISIR LES PROJETS
QUI SERONT RÉALISÉS

Les thématiques

- CULTURE & PATRIMOINE
- ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE
- INNOVATION & NUMÉRIQUE
- MOBILITÉ
- SOLIDARITÉS
- SPORT



DU 16 OCTOBRE 2019
AU 31 JANVIER 2020
Dépôt des idées

FÉVRIER - MARS 2020
Analyse technique et finalisation
des idées en projets
Le service Démocratie participative examine la faisabilité juridique et technique du projet et propose un accompagnement personnalisé.

AVRIL - MAI
Campagne par les
porteurs de projets et
vote des citoyens

MI-MAI
Dépouillement des
votes et annonce des
projets lauréats

FIN MAI
Délibération du Conseil
départemental pour attribution
des subventions

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS RÉALISABLES

CULTURE & PATRIMOINE

- Équiper une école de musique associative de matériel artistique

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

- Achat de matériel pédagogique pour sensibiliser les plus jeunes à la préservation de l'environnement
- Installer un composteur dans un collège ou dans un quartier

INNOVATION & NUMÉRIQUE

- Doter une salle d'un parc informatique pour l'animation d'ateliers pour les seniors

MOBILITÉ

- Acheter des voitures/scooters pour les personnes éloignées de l'emploi

SOLIDARITÉS

- Proposer un lieu de réparation participatif
- Équiper une salle de défibrillateurs

SPORT

- Renouveler ou acquérir un équipement sportif pour une association

*Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auquel vous consentez et sont destinées au Département de Lot-et-Garonne afin de gérer votre participation au Budget participatif. Elles seront utilisées uniquement par les services habilités du Département. La durée de conservation maximale des données est de 2 ans.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de Protection des Données - RGPD et Loi informatique et informatique modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent.

Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par mail à l'adresse suivante contact-dpd@lotetgaronne.fr.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr)